



Prestations de sécurité pour la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL)

Acte d'engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières

A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement

A.1 - Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet les prestations de sécurité pour la foire agricole 2025.

A.2 - Cet acte d'engagement correspond :

Au présent marché public

B - Engagement du candidat

B.1 - Identification et engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché suivantes :

- Acte d'Engagement valant Cahier des Clauses Administratives Particulières
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et annexe
- Cahier des clauses administratives générales (CCAG) Fournitures courantes et services (FCS) figurant en annexe 2 du Code Polynésien des marchés publics ;

ainsi que des documents qui y sont mentionnés,

et conformément à leurs clauses et stipulations :

- Le signataire

(Cocher la case correspondante.)

- s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer ci-dessous le **nom commercial** et la **dénomination sociale** du candidat, les **adresses** de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son **adresse électronique**, ses **numéros de téléphone et de télécopie** et son **n° TAHITI.**]

.....

.....

engage la société sur la base de son offre ;

*[Indiquer ci-dessous le **nom commercial** et la **dénomination sociale** du candidat, les **adresses** de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son **adresse électronique**, ses **numéros de téléphone et de télécopie** et son n° **TAHITI**.]*

.....
.....

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

*[Indiquer ci-dessous le **nom commercial** et la **dénomination sociale** de **chaque membre** du groupement, leurs **adresses** (établissement et siège social (si elle est différente de celle de l'établissement)), leur **adresse électronique**, leurs **numéros de téléphone** et de télécopie et leur n° **TAHITI**.*

***Identifier le mandataire** désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

→

→

→

.....

→

.....

à exécuter les prestations demandées au prix global et forfaitaire suivant :

Prix global et forfaitaire HT (en chiffres) :

Prix global et forfaitaire HT (en lettres) :

Taux TVA

Montant TVA

Prix global et forfaitaire TTC

Et à exécuter les prestations à bon de commande au prix inscrit au bordereau des prix unitaires figurant dans le document "DPGF" annexé au présent acte d'engagement.

B - Engagement du candidat (suite)

B.2 – Caractéristiques du groupement :

(A ne renseigner qu'en cas d'offre formulée par un groupement d'opérateurs économiques.)

☞ Nature du groupement :

Pour l'exécution du marché ou de l'accord-cadre, le **groupement d'opérateurs économiques** est : (Cocher la case correspondante.)

solidaire

☞ Mandataire du groupement (article LP 233-4 du CPMP) :

Les membres du groupement désignent le **mandataire suivant** pour les **représenter et coordonner** les prestations¹ :

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du mandataire]

→ _____

B.3 - Compte(s) à créditer :

(Le candidat doit joindre un relevé d'identité bancaire ou postal.)

☞ Nom de l'établissement bancaire :

☞ Numéro de compte :

B.4 - Avance (article LP 411-2 et suivants du code polynésien des marchés publics (CPMP)) :

☞ Je **renonce** au bénéfice de l'avance : OUI NON
(Cocher la case correspondante.)

B.5 - Durée du marché :

☞ La **durée** du marché public est liée à l'exécution des prestations ;

☞ Le marché public ou l'accord cadre est **reconductible** : OUI NON

B.6 - Délai de validité de l'offre :

Le présent engagement me lie pour le **délai de validité** des offres indiqué dans le règlement de la consultation.

¹ Article LP 233-4 : II - Dans les deux formes de groupement l'un des opérateurs économiques membres du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire représente l'ensemble des membres vis-à-vis de l'acheteur public, et coordonne les prestations des membres du groupement.

C – Cahier des Clauses Particulières

C.1 - Dispositions générales

C.1.1 - Objet du marché

Le présent marché a pour objet les prestations de sécurité pour l'organisation de la foire agricole 2025 organisée par la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL).

C.1.2 – Allotissement

Le marché n'est pas alloti en raison du caractère homogène et non individualisable de la prestation de nature des prestations.

C.1.3 – Forme du marché

Marché simple de services

Le présent marché est passé en procédure adaptée conformément au code polynésien des marchés publics.

C.2 - Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles du marché sont :

1. L'acte d'engagement valant cahier des clauses administratives particulières et son annexe financière
2. Le cahier des clauses techniques particulière et annexe
3. Le cahier des clauses administratives générales Fournitures courantes et services (CCAG-FCS)
4. Le mémoire technique du titulaire

C.3 - Durée et délais d'exécution

La durée du présent marché est liée à l'exécution des prestations demandées et au regard du délai d'exécution imposé. Le marché s'achève au plus tard au 31 décembre 2025.

C.4-Prix

Le prix global et forfaitaire est ferme.

Les prix unitaires sont fermes.

C.5 - Garanties Financières

Aucune garantie financière n'est exigée.

C.6 - Avance

Une avance de 30% est accordée sur le montant global et forfaitaire de l'offre retenue.

Le remboursement de l'avance s'impute sur les sommes dues au titulaire par précompte sur les sommes dues à titre d'acomptes ou de règlement partiel définitif ou de solde. Le remboursement s'impute sur les sommes dues au titulaire sur le montant des prestations exécutées par le titulaire dès le début d'exécution des prestations qui lui sont confiées au titre du marché.

Il doit, en tout état de cause, être terminé lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint le montant mentionné au premier alinéa.

C.7 – Modalité d'exécution des prestations

Les prestations à prix global et forfaitaire sont exécutées selon les lieux et délais indiqués par ordre de service.

Les prestations à prix unitaire (agent de sécurité supplémentaire et secouriste supplémentaire), sont commandées en tant que de besoin par bon de commande notifié au titulaire. Ces bons de commande indique le type de prestation ainsi que la quantité commandée ainsi que les lieux et dates d'exécution).

C.8 - Modalités de règlement des comptes

Les prestations à prix global et forfaitaire font l'objet, pour chacune d'entre elles après réception de la prestation concernée, d'un acompte dont le montant correspond à la prestation identifiée dans la DPGF.

Après réception de la prestation commandée, les bons de commande font l'objet d'un paiement partiel définitif.

Les demandes de paiement doivent être établies en portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- Le nom ou la raison sociale du titulaire
- Le numéro Tahiti et le cas échéant le numéro RC
- Le numéro de compte bancaire du titulaire
- Le numéro du marché
- La désignation de l'organisme débiteur (CAPL)
- La désignation de la prestation effectuée
- Le prix global et forfaitaire HT fixé à l'acte d'engagement
- Le montant des prestations admises HT
- Le montant et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération
- Le montant total TTC des prestations exécutées
- La date de facturation

En cas de groupement conjoints, les demandes de paiement sont établies par le mandataire solidaire.

Les sommes dues sont mandatées dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement.

C. 9 - Constatation de l'exécution des prestations

C9.1 - Vérifications quantitatives

Les opérations de vérification quantitative ont pour objet de contrôler la conformité entre la quantité livrée ou le travail fait et la quantité ou le travail commandé par l'acheteur public.

C9.2 - Vérifications qualitatives

Les opérations de vérification qualitatives ont pour objet de permettre à l'acheteur public de contrôler notamment que le titulaire :

- a mis en œuvre les moyens définis dans le marché, conformément aux prescriptions qui y sont fixées ;
- a réalisé les prestations définies dans le marché comme étant à sa charge, conformément aux dispositions contractuelles.

Pour les matériels, l'acheteur public vérifie que les prestations sont conformes aux stipulations du marché.

C.10 - Garantie financière des prestations

Aucune garantie financière n'est demandée au titulaire

C.11 – Pénalités

Il est fait application des pénalités prévues au CCAG-FCS

C.12 - Résiliation du contrat

Les modalités de résiliation du marché sont réglées selon les modalités des articles 29 et suivants du CCAG-FCS

C.13 - Règlement des litiges

Les litiges sont réglés selon les modalités de l'article 37 du CCAG-FCS.

En dernier recours, et en cas de procédure contentieuse, le tribunal compétent est le Tribunal Administratif de la Polynésie française

C.14 - Dérogations

Article du Cahier des clauses particulières	Article de CCAG-FCS
Article C-2	Article 4.1

D - Signature obligatoire de l'offre par le candidat

D.1 - Signature du marché par le candidat individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) *Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.*

D.2 – Signature du marché en cas de groupement :

(Cocher la case correspondante correspondant au choix du groupement concernant l'habilitation du mandataire – Cf. rubrique B2 ci-dessus et formulaire LC1bis.)

- Les membres du groupement ayant donné mandat au **mandataire qui signe seul le présent acte d'engagement** :

Nom, prénom et qualité du MANDATAIRE signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) *Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager son entreprise et le groupement qu'il représente.*

- Les membres du groupement **signent chacun le présent acte d'engagement** :

Nom, prénom et qualité du signataire pour CHAQUE MEMBRE du groupement (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) *Chaque signataire doit avoir le pouvoir d'engager l'entreprise qu'il représente.*

➤ Désignation de l'acheteur public :

Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL)

➤ Coordonnées de l'acheteur public :

Zone industrielle – Vallée de Tipaerui – B.P. 5383

Pirae -TAHITI– Polynésie française

Tél : (689) 40 50 26 90 Fax. : (689) 40 43 87 54

Adresse E-mail : secretariat@capl.pf

➤ Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

Monsieur Thomas MOUTAME, Président de la C.A.P.L

➤ Imputation budgétaire :

La dépense est imputable au budget d'investissement

Budget : CAPL Exercice : 2025- Chapitre : 62 - Article : 623-3

➤ Désignation² des autorités habilitées à prendre, par délégation de l'autorité compétente, les actes d'exécution du marché :

Marc FABRESSE – Directeur de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire

² Le cas échéant.

F - Décision de l'acheteur public **Cadre réservé à l'Acheteur public**

➤ **La présente offre est acceptée aux prix indiqués :**

à la **rubrique B1** du présent document ;

➤ Elle est complétée par les annexes suivantes :

(Cocher la ou les case(s) correspondante(s).)

Annexe n°..... relative à l'acceptation du sous-traitant déclaré³ ;

Annexe n°..... relative à l'agrément des conditions de paiement du sous-traitant déclaré⁴ ;

Annexe n°..... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres ;

Annexe n°..... relative à la mise au point du marché ;

Autres annexes *(A préciser)* :

.....
.....

Pour la Polynésie française et ses établissements publics à caractère administratif :

A :, le

Signature

Président de la Chambre de l'Agriculture et de la

Pêche Lagonaire

G - Notification du marché au titulaire **Cadre réservé à l'Acheteur public**

➤ **En cas de remise contre récépissé :**

(Le titulaire signera la formule ci-dessous :)

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché public ou accord-cadre »

A :, le

Signature du titulaire

➤ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché.)

➤ **En cas de notification par voie électronique⁵ :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché.)

³ Cf. formulaire « LC 4 ».

⁴ Cf. formulaire « EC 2 ».

⁵ Par défaut, notification par télécopie. Dans ce cas, **annexer l'avis de réception imprimé par le télécopieur** au présent avenant.

En cas de notification par messagerie électronique, afin de pouvoir se ménager la preuve de la date certaine de réception de la notification, il est **hautement** recommandé de solliciter du titulaire qu'il en accuse réception de manière expresse par retour de courriel. **Annexer l'échange de courriels** au présent avenant.

--